https://www.bourg-beaudouin.fr/declaration-de-manifestation/

# Déclaration de manifestation

Toute occupation de l’espace public, dans la rue, un parc ou sur une place, nécessite une autorisation de la mairie. Vous souhaitez organiser un événement ou une manifestation dans la commune ? Faites-le savoir en remplissant le formulaire.

## Contact

### Mairie de Bourg-Beaudouin

13 route de Paris 27380 Bourg-Beaudouin
02 32 49 24 76  Contacter par mail